

PREPARATION AU PERMIS A2

- MOTOCYCLETTE légère < 35 kw

Réf de l'action : ECF T082.PR indice 06 du 17/02/2026

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts et dont le rapport puissance/ poids n'excède pas 0,2 kilowatt par kilogramme. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW,

PUBLIC CONCERNE

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRE-REQUIS

- Être âgé de 18 ans au moins,
- Être titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière de deuxième niveau ou de l'attestation de sécurité routière,
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,

AVERTISSEMENT

- Les épreuves pratiques peuvent être passées sur un véhicule équipé d'un changement de vitesses automatique, le conducteur sera alors limité à la conduite de ces seuls véhicules.
- Les titulaires d'un permis A1 bénéficient d'une réduction du temps de formation comprenant un minimum de 10h en circulation et un minimum de 5h hors circulation

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis (le cas échéant),
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

- Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et des compétences associées :
 - Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation,
 - Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales,
 - Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODES ET MOYENS MOBILISES

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel actives et expositives.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Piste,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 18/02/2020,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
 - un blouson ou d'une veste manches longues,
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou chaussures montantes (bottes en caoutchouc et coupe-vent ne sont pas autorisés),
- Ressources pédagogiques (outils, supports et ouvrages réglementaires de la formation remis aux stagiaires le cas échéant)

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation (présentiel) :
 - Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,
 - Bilan de compétence,
- Épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

RESULTATS ATTENDUS

Cette formation vise la réussite aux épreuves pratiques du permis de conduire de la catégorie A2, avec une préparation adaptée au niveau du candidat et conforme aux exigences réglementaires de sécurité routière.

Les résultats de réussite aux examens sont disponibles et consultables en agence.

SANCTION VISEE

- Permis de conduire de la catégorie A2, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible sous le code CPF220
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.



EFFECTIFS

- Effectif minimum et maximum : Nous contacter

DUREE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire minimale en présentiel : 20h (8h de formation hors circulation + 12h de formation en circulation)

TARIFS ET MODALITES DE FINANCEMENT

Les tarifs sont consultables sur notre grille tarifaire unitaire affichée en agence et disponibles sur simple demande. Un devis détaillé et personnalisé est systématiquement remis avant toute inscription.

INDICATEURS DE RESULTATS

Les indicateurs de résultats (taux de réussite au permis A2, taux de satisfaction, taux de présentation aux examens) sont affichés en agence, régulièrement mis à jour et communiqués à toute personne en faisant la demande.

MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC

L'ensemble des informations relatives à la formation (objectifs, contenu, durée, modalités, délais d'accès, tarifs et résultats) est accessible en agence et communiqué préalablement à toute contractualisation. Pour toute demande d'information complémentaire, de devis personnalisé ou de communication des indicateurs de résultats :

E-mail : contact@ecf-prisme.fr

Téléphone : 04 22 97 03 20